

## Droit foncier 2

<b>Domaine</b>	Ingénierie et Architecture
<b>Filière</b>	Géomatique
<b>Orientation</b>	Géomatique et gestion du territoire (GGT)
<b>Mode de formation</b>	Temps partiel/En emploi

### Informations générales

Nom	: Droit foncier 2
Identifiant	: Droifon2
Années académiques	: 2020-2021, 2021-2022
Responsable	: Claude Zellweger
Charge de travail	: 60 heures d'études
Périodes encadrées	: 32 (= 24 heures)

Trimestre	E1	T1..T4	E2	T5..T8	E3	T9..T12	E4	T13	T14	T15	T16
Cours											32

### Connaissances préalables recommandées

L'étudiant-e doit connaître et savoir utiliser les notions suivantes :

- Les bases des droits réels;
- Les bases du droit de la construction;

### Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable de :

- analyser les contraintes juridiques liées aux différents droits réels inscrits sur un immeuble ;
- choisir les bonnes options juridiques relatives à l'évolution de la structure d'un immeuble ou de ses propriétaires;
- expliquer la portée des divers droits inscrits ou non sur un immeuble, les contraintes du droit agricole et les diverses bases légales régissant la propriété immobilière;
- créer des dossiers permettant, dans les limites permises par la législation, d'inscrire diverses mutations aux immeubles;

### Contenu et formes d'enseignement

*Répartition des périodes indiquée à titre informatif.*

**Cours:** 32 périodes

- Les servitudes et charges foncières, évolutions, particularités, DDP etc	4
- Les annotations et mentions, évolution du droit public et inscriptions	4
- Le droit foncier rural	2
- L'expropriation	2
- Traitement des droits en cas d'évolution d'un immeuble (division ou groupement)	8
- Influence du droit de voisinage sur les constructions et les plantations	2

- Partage d'immeuble propriété d'une succession
- Loi Fédérale sur l'acquisition d'immeubles par les étrangers

8  
2

### Bibliographie

Aucune information

### Contrôle de connaissances

**Cours : Contrôle continu** : l'acquisition des matières de cet enseignement sera contrôlée au fur et à mesure par des tests et des travaux personnels tout au long de son déroulement. Il y aura au moins 1 test d'une durée totale d'au moins 2 périodes.

**Travaux pratiques** : ils seront évalués essentiellement sur la base des rapports, à 1 reprise au minimum.

Calcul de la note finale :

Note finale = moyenne contrôle continu x 1/3 + moyenne travaux pratiques x 2/3

**Examen** : L'atteinte de l'ensemble des objectifs de formation sera vérifiée lors d'un contrôle final commun écrit d'une durée de 120 minutes.

Matériel autorisé :

- Information communiquée directement par l'enseignant.

### Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 0.5 + moyenne examen x 0.5